



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 8 janvier 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 12

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 3 janvier 2024, s'est réuni le 8 janvier 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Camille BARBAZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater
des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

- Crédits inscrits au budget 2023 – dépenses d'investissement336 364,85 €
(hors chapitre 16 – Remboursement d'emprunt et Restes à réaliser 2023)

Conformément aux textes applicables, la limite est fixée à 25 % du montant ci-dessus, soit 84 091,21 €. Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 70 000,00 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte	Intitulé	Montant
c/2111	Terrains nus	5 000,00 €
c/2117	Bois forêts	5 000,00 €
c/21311	Hôtel de ville	5 000,00 €
c/21312	Bâtiment scolaires	5 000,00 €
c/21318	Autres bâtiment publics	5 000,00 €
c/2132	Immeubles de rapport	5 000,00 €
c/2138	Autres constructions	5 000,00 €
c/2151	Réseaux de voirie	5 000,00 €
c/2152	Installations de voirie	5 000,00 €
c/21568	Autre matériel et outillage	5 000,00 €
c/21571	Matériel roulant	5 000,00 €
c/2183	Matériel de bureau	10 000,00 €
c/2184	Mobilier	5 000,00 €
Total		70 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE